



Assemblée générale

Distr. générale
23 juin 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quatorzième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

14/106

Document final de l'Examen périodique universel: État plurinational de Bolivie

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

Ayant procédé à l'examen de l'État plurinational de Bolivie le 10 février 2010, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte le document final de l'Examen périodique universel portant sur l'État plurinational de Bolivie qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de l'État plurinational de Bolivie (A/HRC/14/7), les observations de l'État plurinational de Bolivie sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que l'État plurinational de Bolivie a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au sein du Groupe de travail (A/HRC/14/37, chap. VI, et A/HRC/14/7/Add.1).

22^e séance

9 juin 2010

[Adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa quatorzième session (A/HRC/14/37), chap. I.